

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PPCMOI 2026-03

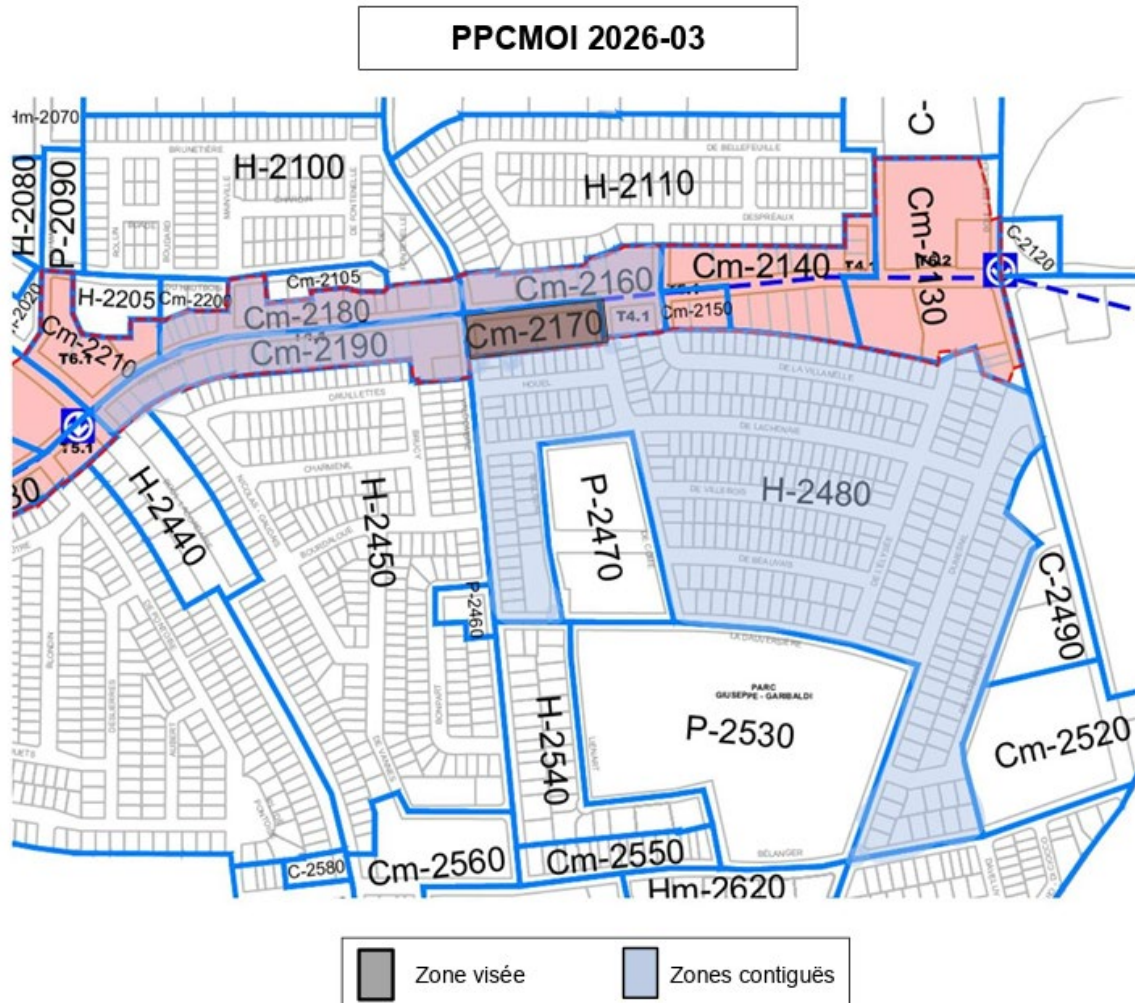
AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2026-03 visant à autoriser l'occupation d'un usage de « Clinique de soins et de bien-être » au rez-de-chaussée de la propriété située au 6058, rue Jean-Talon Est, sur lot numéro 1 124 560 du cadastre du Québec, dans la zone Cm-2170.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution **le jeudi 23 juillet 2026, à 17 h 30, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise la zone Cm-2170 et contient une disposition susceptible d'approbation référendaire qui vise à déroger à l'usage de la classe CB (Bureau et clinique), comprenant un bureau de consultation du domaine de la santé, au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé en bordure de la rue Jean-Talon Est. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Le plan ci-joint, illustre la zone visée et ses zones contiguës.



Ce premier projet de résolution et le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/saint-leonard.

Fait à Montréal, le 7 juillet 2026.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate